



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

Etaients présents : SCHEFFER Sabine, BESSON Stéphane, PETIOT Dominique, RABUS Angeline, BERRIER Bruno, BIZOUARD Aurélie, LACONDEMINE Aurélien, CHASSY Christiane, BAILLY Séverine

Excusés : FONTAINE Jacqueline, HURE Virginie, BURDIN Gilles, JONDOT Sylvain (pouvoir à LACONDEMINE Aurélien)

1. Intercommunalité

a. Transferts et mises à disposition agents

Agents transférés de plein droit à la communauté de communes

Nom prénom	Grade	Qualité	Poste occupé	Temps travail hebdo (35 ^{ème})	Temps concerné par le transfert
PALOMARES Christine	ATSEM principal 1 ^{ère} classe 3 ^e échelon	titulaire	ATSEM garderie périscolaire	32/35	26/35
DUCLOT Claudine	adjoint technique 1 ^e échelon	CDI	entretien locaux et écoles et garderie périscolaire	17.5/35	8.6/35
JAILLET Catherine	adjoint d'animation 1 ^e échelon	CDD 1/10/16 3 ans sept 2019	surveillance bus, animation temps méridien	2.35/35	1.75/35

Agents mis à disposition de plein droit à la communauté de communes

Nom prénom	Grade	Qualité	Poste occupé	Temps travail hebdo (35 ^{ème})	Temps concerné par mise à disposition
BESSON Nathalie	adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe 7 ^e échelon	titulaire	entretien locaux communaux et écoles et surveillance des enfants transportés	30/35	3.55/35
PERRAULT Pascal	Adjoint technique 7 ^e échelon	titulaire	Entretien école estival Employé polyvalent communal	35/35	0.12/35
TRONTIN Pascal	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe 5 ^e échelon	titulaire	Entretien école estival Employé polyvalent communal	35/35	0.12/35

Agents mis à disposition de à titre individuel par la communauté de communes à la commune

Nom prénom agent	Grade	commune	Poste occupé et service	Temps de travail de l'agent	Temps de travail concerné par MAD
PALOMARES Christine	ATSEM principal 1 ^{ère} classe 3 ^e échelon	titulaire	ATSEM garderie périscolaire	32/35	6/35

b. Contrats de travail :

- Claudine DUCLOT : à partir de septembre 2019, un nouveau CDI sera signé avec Madame Claudine DUCLOT, agent technique contractuel, pour réduire son contrat de 17h50 à 8,9h hebdomadaires (l'intercommunalité aura un même contrat de 8,6h hebdomadaires).
- Catherine JAILLET : à partir de septembre 2019, un CDI sera signé avec Madame Catherine JAILLET, agent d'animation contractuel, pour un contrat de 0,6h au lieu de 2,35h hebdomadaires (l'intercommunalité aura un même contrat de 1,75h hebdomadaires).

c. Accueil de loisirs à l'école

L'accueil de loisirs de l'intercommunalité n'aura plus accès temporairement l'année prochaine à la salle des fêtes de Simard. Aussi, Bresse Louhannaise Intercom' nous sollicite pour le prêt de l'école de Montret pour les vacances de l'année 2020. Le Conseil Municipal accepte de prêter les locaux de l'école (partie atrium, garderie périscolaire et cantine uniquement) pour ces vacances.

d. Modification règlement garderie périscolaire

Le Maire propose de modifier le règlement de la garderie périscolaire comme suit : imposer un forfait 15 € à l'année pour toute famille qui a confié au moins une fois un enfant à la garderie, mais dont le montant de la facture est inférieur à 15 € (ce qui n'est pas facturable en Trésorerie).

Il convient également de modifier le règlement pour l'accueil d'enfants non-inscrits au service de la garderie et non récupérés par un adulte à la descente du bus alors que ce devait être le cas. Montant minimum 10 euros.

2. Logement au-dessus de l'école : tarification eau et électricité

Il est décidé d'instaurer sur ce logement communal une charge de 2 € par jour pour l'électricité et l'eau.

3. Commission aménagement stade du Bordiau

La commission d'élus chargée de l'aménagement du stade du Bordiau se réunira le mardi 27 août 2019 à 18h30. Les Présidents des associations montreuses seront convoqués à cette réunion de lancement.

4. Nacelle à vendre

Il est exposé que Monsieur Yann PALOMARES, domicilié à Montret, met en vente sa nacelle. Le Conseil municipal décide à 8 pour, 1 abstention et 1 contre d'acheter cette nacelle au prix de vente de 200 €.

5. Excédent communal Rue de Montroux (vente maison BOISSARD)

Les héritiers de la maison BOISSARD, située au 545 Rue de Montroux à Montret, souhaitent vendre ce bien. Or, il a été noté qu'un excédent communal au bord de cette propriété était exploité depuis des années par les anciens occupants de cette habitation. Aussi, une haie a été installée pour clôturer l'habitation en incluant cet excédent.

Afin de faciliter la vente de ce bien, l'agence en charge du dossier a demandé qu'on établisse par écrit une mise à disposition du terrain. Afin d'être équitable avec d'autres demandes de particuliers, le Maire propose de vendre cet excédent communal (modalités à déterminer ultérieurement).

Le Maire contactera le notaire pour se renseigner sur les frais que peuvent engendrer une telle vente, et qui devront être pris en charge par l'acquéreur.

6. Questions diverses

a. Club Canin

La Joie du Sport, lors d'une de ses manifestations au stade du Bordiau a interpellé le 23 juin un membre du Club Canin qui désherba à proximité des tables de repas ainsi que des enfants qui jouaient sur le terrain à côté. Le Maire a donné lecture d'un courrier en ce sens destiné à la Présidente du Club Canin pour mettre fin à ce genre de désagréments.

b. Hangar SCAV

Lors de notre dernière séance de Conseil Municipal avait été évoqué la vente du hangar de la SCAV Bourgogne du Sud situé Rue du Tacot. Le Conseil Municipal souhaitait acquérir ce bien en faisant une proposition de 5 000 €. Or, il s'avère qu'ils vendent dans le lot également les terrains cadastrés AB

n°114 – 141 – 161 – 184 pour un ensemble de 3 132 m². Le Conseil Municipal propose alors d'acquérir cet ensemble de biens pour un prix de 10 000 €.

c. **Banque traiteur**

Il est présenté deux devis pour le remplacement de la banque réfrigérée du Traiteur de Montret :

- Devis de CPC Froid à hauteur de 19 126,00 € HT
- Devis de Perrier à hauteur de 28 601,40 € HT

Le Conseil Municipal décide de contracter avec la société CPC Froid, en laissant toutefois à la charge de Monsieur Hugues DEKEUNYNCK le meuble caisse sur mesure présent dans l'actuel devis.